

Haute école pédagogique
du canton de Vaud
Filière Enseignement primaire

hep/

**Ateliers
disciplinaires
BP13-23AD**

1^{re} année

Présentation de l'offre
2019-2020

Août 2019

Objectif et disciplines concernées

Dans une formation à l'enseignement de type généraliste et selon les parcours d'études antérieurs, les connaissances de base relatives à chaque discipline enseignée ne font pas forcément l'objet d'une maîtrise suffisante à l'entrée en formation.

Les ateliers disciplinaires proposés en 1^{re} année d'études offrent aux étudiants la possibilité d'une remise à niveau de leurs connaissances ou postures de base, afin qu'aucune lacune ne les empêche de pouvoir suivre les modules de didactique concernés.

Les disciplines concernées sont les suivantes: les activités créatrices techniques (ACT), les arts visuels (AVI), l'éthique et cultures religieuses (ECR), l'éducation physique et sportive (EPS) et la musique (MUS). Les étudiants peuvent tester leurs connaissances disciplinaires de base dès le début de la formation (semaine d'introduction à la formation), ceci afin de leur permettre de se déterminer sur la nécessité ou non de s'inscrire à un atelier disciplinaire.

Validation des exigences disciplinaires

Chaque étudiant doit démontrer la maîtrise des connaissances ou postures de base requises. Celles-ci doivent être acquises et démontrées au plus tard à la fin du 3^e semestre de formation, dans le cadre de la certification des modules de didactiques des disciplines concernées.

Ces exigences sont certifiées, pour le profil 1-4, au sein des modules : BP31AVT – BP31EPS – BP31MUS / pour le profil 5-8, dans les modules: BP32AVT – BP32EPS – BP32MUS (selon le choix de deux disciplines sur quatre).

Pour la discipline «Ethique et cultures religieuses», les connaissances de base doivent être acquises au plus tard lors de la fin du 2^e semestre de formation, dans le cadre du module BP21/22SHS.

Anticipation possible de la validation des connaissances ou postures disciplinaires de base

Les connaissances ou postures disciplinaires de base font l'objet d'une évaluation anticipée organisée par les UER à une ou plusieurs reprises au cours de la 1^{re} année d'études. Cette organisation permet aux étudiants ayant satisfait aux exigences requises, d'être libérés en fin de 2^e ou de 3^e semestre de cette part de l'examen du module concerné.

Les UER déterminent les contenus des prérequis et l'organisation pratique des évaluations anticipées. L'inscription à une tentative anticipée relève du choix de l'étudiant. Les étudiants peuvent au besoin participer à plusieurs tentatives d'évaluations anticipées, celles-ci n'étant pas sanctionnées par un échec inscrit dans leur cursus en cas de non atteinte des objectifs fixés.

Les étudiants qui ne participent pas aux ateliers ont aussi la possibilité de s'inscrire à des évaluations anticipées, au moins deux fois dans le courant de l'année. L'inscription à ces sessions spéciales est de la responsabilité de l'étudiant et s'effectue auprès des responsables des modules concernés.

En fin de 2^e ou de 3^e semestre et pour les modules décrits ci-dessus, les étudiants ayant réussi l'évaluation anticipée des connaissances ou postures disciplinaires de base seront dispensés de cette part de l'examen. Pour les autres, il s'agira de satisfaire à ces exigences dans ce cadre. Une non maîtrise de ces exigences lors de la certification des modules concernés entraînera alors un premier échec à l'examen.

Organisation

Inscription aux ateliers

L'inscription aux ateliers se fait une seule fois par année, en ligne sur IS-Academia, au premier semestre de l'année académique, lors de la période d'inscription aux cours. La procédure d'inscription est la suivante:

- Choisir un ou plusieurs ateliers disciplinaires.
- S'inscrire en ligne par IS-Academia, en suivant les directives communiquées par le service académique (ouverture des inscriptions le 01.09.2019 à 15h00).
- Enregistrer son choix. Suivre précisément les consignes du service académique et attendre la confirmation de l'enregistrement de votre inscription. Ceci peut demander un certain temps!
- Imprimer son choix et en garder copie.

Dans la limite des possibilités horaires et des effectifs, l'étudiant peut s'inscrire dans toutes les disciplines dans lesquelles des manques ont été identifiés. Les responsables des ateliers organisent la répartition des inscrits sur toute l'année académique et communiquent les dates aux étudiants. Tout étudiant qui s'inscrit est tenu de suivre régulièrement l'atelier. Selon les ateliers, les formateurs peuvent libérer un étudiant s'ils estiment que les lacunes ont été comblées.

Présentation des ateliers

Lors de la semaine d'introduction à la formation (du 26 au 30 août 2019), une présentation des contenus sera faite par les responsables des ateliers le jeudi 29 août 2019. D'autre part, un questionnaire ou des exercices seront proposés le vendredi 30 août 2019 aux étudiants pour évaluer leur niveau et identifier leurs éventuelles lacunes.

Avec tous nos vœux pour votre formation!

L'équipe de la filière, les formatrices et les formateurs des ateliers disciplinaires.

Lausanne, le 29 août 2019

Pour désigner les personnes, le genre masculin a été retenu comme seul genre générique.

Ateliers disciplinaires (BP13-23AD)

Codes et intitulés des ateliers		UER	Responsable	Jours de cours	Page
BP13-23AD-ACT	Le carnet du designer	AT	Patrick Winterhalter	Mardi après-midi	4
BP13-23AD-AVI	Le carnet des fondamentaux en arts visuels	AT	Nicole Goetschi Danesi	Mardi après-midi	5
BP13-23AD-ECR	Ethique et cultures religieuses	SH	Nicole Durisch Gauthier	Mercredi après-midi	6
BP13-23AD-EPS	Habilités motrices et apprentissage moteur	EP	Alain Melly	Mardi après-midi Vendredi après-midi	7
BP13-23AD-MUS	Musique	MU	Monica Aliaga	Lundi après-midi	8

Contenus des ateliers

BP13-23AD-ACT - Activités créatrices et techniques: Le carnet du designer UER Didactiques de l'art et de la technologie

Lors de cet atelier, l'étudiant développera ses savoirs disciplinaires. Il s'imprénera des techniques de bienfature et travaillera avec les outils appropriés sur du papier, du carton, du plastique, du tissu, du bois, du sagex et autres matériaux des plus variés.

L'étudiant apprendra:

- à innover dans le choix des objets,
- à aborder l'analyse de la fonction de l'objet,
- à définir et suivre un cahier des charges (paramètres de production) et à le mettre en oeuvre,
- à étoffer sa démarche créative par le travail sur des matériaux aux différentes qualités physiques et techniques (conductibilité, souplesse, transparence, malléabilité ou légèreté en sont quelques unes),
- à développer son niveau de maîtrise des techniques de conception et de réalisation d'objets en accord avec les besoins de la société et le développement durable,
- à comprendre le «design low-tech» en s'appropriant et transformant des matériaux de tous les jours,
- à faire des liens avec les autres branches,
- à se référer à l'actualité, la culture et l'histoire,
- à réfléchir et vérifier ses idées par le dessin, les plans ou les croquis,
- à pratiquer la construction de maquettes d'étude,
- à créer des fiches de réalisation,
- à tracer, découper, tester, plier, raboter, limer, emboîter, assembler, coller, ...,
- à produire plusieurs objets à valeur esthétique, techniquement aboutis et adaptés à l'usage auquel ils sont destinés.

Un carnet du designer regroupera les idées, croquis, dessins, relevés, références, extensions, plans et photos pour composer un carnet de bord du suivi de la démarche de l'idée pour un objet au minimum. Une fiche de réalisation sera produite en préparation à la validation.

Ce cours définit le niveau de connaissances à maîtriser pour commencer les cours de didactique en deuxième année.

Tous les étudiants inscrits au cours de didactique de deuxième année doivent valider leurs savoirs disciplinaires lors d'une épreuve écrite de 2 périodes avant la fin du 3^e semestre.

Responsable du module: Patrick Winterhalter, patrick.winterhalter@hepl.ch

BP13-23AD-AVI - Un carnet d'expérimentations en arts visuels

UER Didactiques de l'art et de la technologie

Lors de cet atelier, l'étudiant sera amené à développer ses savoirs disciplinaires en réalisant un carnet de dessin. Il expérimentera, nommera et organisera ses connaissances en arts visuels en témoignant d'une attention sensible au monde environnant. Il y consignera ses expériences artistiques au-delà du jugement, avec plaisir et avec le droit à l'erreur.

Le carnet de dessin est un objet personnel

- qui explore des thématiques et des techniques de représentation,
- qui exerce le processus de création,
- qui démontre le matériel à disposition en classe.

Dans cette perspective, nous vous encourageons à pratiquer, à jouer et à allier les « **99 sujets et thèmes, 99 expérimentations, 99 outils et techniques, 99 sollicitations, 99 références et concepts** » listées dans le document disponible sur le moodle BP13-23AD-AVI, ainsi qu'à utiliser les ressources à disposition sur la page de l'UER Didactiques de l'art et de la technologie, sous ressources pédagogiques, « **12 films de pratiques enseignantes sur la couleur** ».

Un site « carnet(s) » vous propose également des travaux d'étudiants, d'enseignants, d'élèves et d'artistes pratiquant le carnet de dessin <https://www.carnetdedessin.net/>

Les ateliers disciplinaires sont conçus pour permettre d'acquérir des connaissances techniques, culturelles et lexicales ainsi qu'une aisance dans la création, attendues lors de la formation en didactique des AVI. Tous les étudiants inscrits au cours de didactique de deuxième année doivent valider leurs savoirs disciplinaires lors d'une certification anticipée.

La validation se fait :

- soit par carnet, lors d'un entretien réflexif sur sa pratique (sur rdv planifié).
- soit par épreuve, test avec une vérification des codes de la représentation (espace, ligne et surface, couleur), de l'expression plastique et de la maîtrise technique, culturelles et lexicales.

Responsable du module: Nicole Goetschi Danesi, nicole.goetschi-danesi@hepl.ch

BP13-23AD-ECR - Ethique et cultures religieuses

UER Didactiques des sciences humaines et sociales

Cet atelier permet aux étudiants d'acquérir des connaissances et des notions de base pour l'Ethique et cultures religieuses. Il contribue au développement d'une posture professionnelle réflexive dans l'enseignement de cette discipline.

Il propose un parcours à travers les quatre traditions religieuses qui font l'objet d'un enseignement à l'école primaire, à savoir le judaïsme, le christianisme, l'islam et le bouddhisme. Outre des connaissances de base sur les contextes historiques et géographiques, les personnages religieux, la diversité des courants, les textes et rapports aux textes, les pratiques, les lieux de culte et des éléments de doctrine, cet atelier se propose aussi de travailler quelques notions fondamentales de l'étude des religions telles que le mythe et le rite.

La dimension éthique de la branche sera abordée au travers de l'étude des valeurs à la base du « vivre-ensemble ». Une attention sera également portée à la question de la place et du statut des religions en Suisse, notamment à travers les dispositifs juridiques en place.

Les sujets, en lien avec les programmes scolaires, sont présentés à l'aide de supports divers (films de fiction et d'animation, objets, documentaires, œuvres d'art, publicité, musique...) de façon à faire découvrir la variété des ressources exploitables dans un enseignement en Ethique et cultures religieuses. Les propos seront illustrés par des exemples empruntés aussi bien au monde contemporain qu'à l'histoire. Pour chaque nouveau sujet abordé, l'étudiant recevra des ressources précieuses pour ses études à la HEP et pour sa pratique pédagogique ultérieure.

Attention : la didactique d'Ethique et cultures religieuses est obligatoire pour les deux profils (1-4 et 5-8) dans le cadre des Sciences humaines et sociales (SHS). Elle ne fait pas partie des disciplines à choix en 2^e année pour le profil 5-8.

Les savoirs disciplinaires en éthique et cultures religieuses doivent être validés au plus tard à la fin du 2^e semestre de formation, dans le cadre du module BP21/22SHS.

Responsable du module: Nicole Durisch Gauthier, nicole.durisch-gauthier@hepl.ch

BP13-23AD-EPS - Habiletés motrices et apprentissage moteur

UER Didactiques de l'éducation physique et sportive

Vous souhaitez démarrer votre formation en didactique de l'EP sur de bonnes bases.

Vous êtes soucieux de pouvoir démontrer des gestes sportifs à vos élèves.

Vous ne vous sentez pas en confiance face à certaines pratiques sportives vécues à l'école.

Vous voulez être sûr de vos connaissances pratiques et techniques concernant les activités physiques enseignées à l'école.

Vous souhaitez valider les prérequis nécessaires pour les cours de didactique de l'EP de 2^e année.

Pour les étudiants du profil 5 à 8, vous hésitez sur le choix à opérer en matière de disciplines à suivre durant votre formation.

... alors l'atelier disciplinaire proposé par l'équipe des formateurs de l'UER EP est une occasion d'apporter des réponses à vos attentes.

Les diverses activités prévues sont de nature à développer votre maîtrise du mouvement et de vous permettre de retrouver confiance en vos possibilités. Elles vous permettront de consolider vos gestes et vos connaissances techniques en lien avec les diverses activités de la discipline.

Les ateliers disciplinaires sont conçus pour permettre d'acquérir la maîtrise des prérequis attendus lors de la formation en didactique de l'EP, soit par la validation des exercices demandés, soit par la progression et l'engagement, lors des cours de l'atelier disciplinaire.

Dans cette perspective, nous vous encourageons à évaluer vos capacités à réussir les exercices décrits dans le document «Prérequis pour la didactique de l'EP» des modules BP pour les généralistes. Ce document est à disposition sur le site HEP à la page de l'UER Didactiques de l'éducation physique et sportive consacrée à l'atelier disciplinaire pour l'éducation physique et sportive.

Responsable du module: Alain Melly, alain.melly@hepl.ch

BP13-23AD-MUS - Musique

UER Pédagogie et psychologie musicales

Ces ateliers permettront à tout étudiant assidu d'acquérir les connaissances et aptitudes musicales nécessaires pour suivre les cours de didactique de deuxième année et de prendre confiance en leurs capacités à pratiquer la musique en tant qu'enseignant généraliste. L'étudiant aura l'occasion de développer ou à perfectionner ses compétences vocales, s'initier au travail corporel (body percussion, mouvements) et instrumental (instruments à lames, petite percussion).

Les apprentissages se feront, en premier lieu, par une pratique musicale ciblée:

- chants à une ou plusieurs voix,
- jeux et canons rythmiques,
- morceaux instrumentaux,
- percussions et mouvements corporels.

L'étudiant se constitue ainsi les bases d'un répertoire pédagogique, utilisable dans sa pratique future.

Par ces activités, l'étudiant acquiert ou consolide les connaissances théoriques nécessaires à son autonomie musicale en abordant des notions de:

- rythme,
- mélodie,
- harmonie,
- structure,
- notation musicale.

Nous conseillons aux étudiants du profil 1-4 qui ne savent pas jouer d'instrument de musique d'apporter aux ateliers un glockenspiel chromatique. Cet instrument sera présenté lors de la présentation des ateliers.

Responsable du module: Monica Aliaga, maria-monica.aliaga@hepl.ch

hep/ Haute école pédagogique
du canton de Vaud
Filière Enseignement primaire

Avenue de Cour 33
CH - 1014 Lausanne

www.hepl.ch